

**Question avec demande de réponse écrite Z-000044/2018**  
**à la Banque centrale européenne**  
Article 131 du règlement intérieur  
**Csaba Molnár (S&D)**

Objet: Indépendance de György Matolcsy

Des journalistes d'investigation ont révélé que György Matolcsy, président de la Banque nationale de Hongrie, vit secrètement dans une villa de luxe située à Budapest, bien que cette propriété ne soit pas mentionnée dans ses déclarations annuelles de patrimoine. Le bien immobilier, d'une valeur d'environ 1,5 million d'euros, appartient à la société Magyar Stratégiai Zrt., dont le directeur exécutif est Ádám Matolcsy, le fils de György Matolcsy. La société en question l'a acquis sur crédit et le prêt a été consenti par la Banque NHB Növekedési Hitel Zrt., propriété de Tamás Szemerey, le cousin de György Matolcsy. Selon sa déclaration de patrimoine de 2017, György Matolcsy est uniquement propriétaire d'une maison à Balatonakarattya, où il vit avec son ex-conjointe dans un ménage commun. Cette affaire constitue un grave conflit d'intérêts.

La Banque centrale européenne estime-t-elle qu'un tel conflit d'intérêts est conforme aux statuts du système européen de banques centrales et à la conduite que l'on est en droit d'attendre des membres du Conseil des gouverneurs?

La BCE prévoit-elle d'examiner la nécessité d'ouvrir une enquête approfondie sur cette affaire?

Comment la BCE peut-elle garantir que les membres du Conseil des gouverneurs prennent leurs décisions conformément au principe d'impartialité?